



# LOI SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIF À L'ENFANCE

## QUESTIONNEMENT

PAR

LES SERVICES À LA PETITE ENFANCE

LA TRÂLÉE

23 novembre 2005

**RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE**

*Les services à la petite enfance « LA TRÂLÉE »  
209, Tessier à Rimouski  
G5L 8X9*

*Téléphone : (418) 723-4004  
Télécopieur : (418) 725-5645  
Courriel : [latralesuzan@cgocable.ca](mailto:latralesuzan@cgocable.ca)  
Secteur d'activités : Secteur de services*

## TABLE DES MATIÈRES

RAISON SOCIALE DE L'ENTREPRISE .....	2
1.0 PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE.....	4
1.1 Forme juridique de l'entreprise .....	4
1.2 Évolution de l'entreprise depuis l'ouverture.....	4
1.3 Mission de l'entreprise .....	4
1.4. Organigramme de l'entreprise.....	5
2.0 Projet 2005 Le Jardin d'enfants .....	6
2.1 Description du projet.....	6
3.0 PROBLÉMATIQUE	
3.1 Description de la situation suite à une plainte au Ministère.....	7
4.0 LA LOI 124 .....	8
4.1 Régularisation de la situation .....	8
5.0 CONCLUSION.....	8
ANNEXE	

## **1.0 PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE**

### **1.1 FORME JURIDIQUE DE L'ENTREPRISE**

*Les services à la petite enfance « La Trâlée » sont constitués en corporation en vertu des dispositions de la Partie III de la Loi sur les compagnies.*

### **1.2 ÉVOLUTION DE L'ENTREPRISE DEPUIS L'OUVERTURE**

*Depuis 1980, La Trâlée a toujours été soucieuse de la qualité des services offerts aux enfants. Notre progression démontre que nous sommes à l'écoute des besoins des parents et que nos services à la population sont appréciés. Nous sommes un organisme à but non lucratif. Notre priorité est d'améliorer les services que nous offrons tout en ayant une saine gestion.*

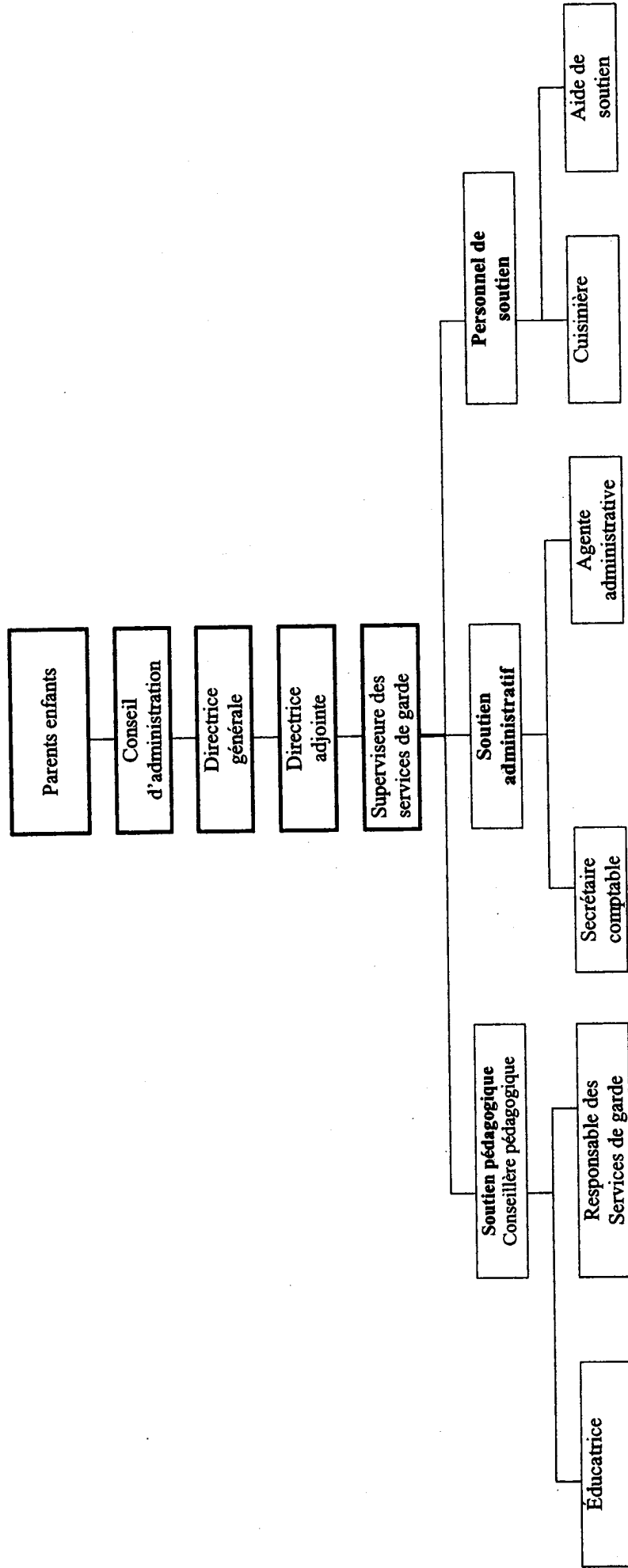
- *En 1980, La Trâlée avait un permis de 40 places en installation;*
- *En 1985, début du milieu familial avec 50 places ( corporation indépendante);*
- *En 1988, augmentation du milieu familial de 50 à 70 places;*
- *En 1989, relocalisation des locaux et augmentation des places en installation de 40 à 60 et du milieu familial de 50 à 90;*
- *En 1994, augmentation des places en milieu familial de 90 à 110;*
- *En 1994, augmentation des places en milieu familial de 110 à 150;*
- *En 1998, augmentation des places en milieu familial de 150 à 175;*
- *En 1999, Fusion des deux corporations, La Trâlée (installation) et l'agence La Trâlée en famille pour : Les services à la petite enfance «La Trâlée»;*
- *En 2000, augmentation de 10 places pour réaliser la pouponnière;*
- *En septembre 2005, Jardin d'enfants.*

### **1.3 MISSION DE L'ENTREPRISE**

*Offrir un service de garde de qualité aux enfants et offrir des services diversifiés aux parents de notre région.*

**1.4 ORGANIGRAMME DE L'ENTREPRISE**

**ORGANIGRAMME  
LES SERVICES À LA PETITE ENFANCE « LA TRALÉE »**



## **2.0 PROJET 2005 LE JARDIN D'ENFANTS**

### **2.1 DESCRIPTION DU PROJET**

*Depuis janvier 2003, Les services à la petite enfance «La Trêlée» envisagent d'agrandir leur établissement situé au 209, Tessier à Rimouski. Le projet se réalise d'avril à septembre 2005. Tout au long de la démarche, notre souci est d'améliorer nos services aux enfants. Nous pouvons offrir aux responsables de service de garde en milieu familial la possibilité de venir sur place afin de bénéficier d'un espace pour la motricité et d'avoir accès à différents équipements de l'installation. Les RSG ont la possibilité de se jumeler avec une autre RSG afin de vivre une expérience de groupe. Elles peuvent, dans le cadre de ces activités, bénéficier du support de la conseillère pédagogique. Celle-ci, en offrant ce service, peut travailler avec les RSG afin de leur permettre d'acquérir de nouvelles façons de faire, d'améliorer leurs compétences afin de toucher à tous les aspects du développement de l'enfant. Indirectement, nous améliorons la qualité de service offert aux enfants du milieu familial. Notre installation bénéficie enfin d'une salle multi-fonctionnelle, notre personnel éducateur d'un bureau de planification adéquat et la conseillère pédagogique d'un bureau à proximité du personnel éducateur ainsi qu'une salle de pause qui peut accueillir les réunions du conseil d'administration.*

*En cours de projet, la Loi 124 vient remettre en question la supervision du milieu familial par les Centres de la petite enfance. Sans connaître l'impact de cette Loi sur notre CPE, nous pouvions déjà prévoir la perte d'emplois que cela occasionnerait. Aurions-nous la possibilité de conserver le poste d'une conseillère pédagogique à temps plein?*

*En juin 2005, malgré la très bonne situation financière de notre CPE et afin de prévoir pour les années à venir, le conseil d'administration envisage d'offrir un nouveau service aux parents qui nous permettrait de conserver les emplois mis en danger si le milieu familial n'était plus géré par les CPE. En plus de conserver les emplois, nous diversifions nos services aux parents en offrant un service qui n'est pas offert dans notre région. La clientèle visée par ce Jardin d'enfants était celle qui ne pouvait bénéficier de service de garde régulier, en offrant la possibilité aux enfants de 3 et 4 ans des expériences d'apprentissage au sein d'un groupe, avant la rentrée scolaire. Notre première session avait pour thème « Voyage autour du monde ». Afin de bien vous faire connaître les services offerts par notre Jardin d'enfants, vous trouverez en annexe un aperçu du programme d'automne.*

*Bien entendu, avant d'entreprendre le projet, nous avons contacté notre conseiller au Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, monsieur François Landry, afin de vérifier la faisabilité du projet pour notre corporation. Après vérification auprès de ses supérieurs, nous recevons l'accord verbal afin d'explorer cette nouvelle avenue. Notre agrandissement étant de type 2, donc complètement séparé de notre installation et possédant son entrée indépendante, il n'y avait aucun problème pour que les deux services, Le Jardin d'enfants et l'installation, puissent opérer en étant conformes. Ce nouveau service permettait un revenu autonome à la*

*corporation et était vu d'une façon positive par le ministère. Nous avons demandé une confirmation écrite à notre conseiller.*

*Tout est mis en branle, réalisation de pamphlet, publicité dans les journaux, élaboration de la première session, nous avons le vent dans les voiles!*

### **3.0 PROBLÉMATIQUE**

#### **3.1 DESCRIPTION DE LA SITUATION SUITE À UNE PLAINTE AU MINISTÈRE**

##### **Semaine du 4 juillet 2005**

*Madame Judith Paradis nous contacte. Une plainte a été déposée concernant le Jardin d'enfants. Nous lui expliquons notre démarche et lui transmettons toute l'information concernant le Jardin d'enfants. Elle nous explique la procédure lors de la réception d'une plainte. Elle nous mentionne qu'étant donné la position du ministère, il ne devrait pas y avoir de problème.*

##### **Semaine du 11 juillet 2005**

*Monsieur François Landry nous mentionne que rien n'est certain. Il ne peut nous expliquer le revirement de la décision. Il nous mentionne qu'une consultation aura lieu avec les supérieurs à Montréal.*

##### **Semaine du 18 juillet 2005**

*Le CPE contacte monsieur François Landry pour lui mentionner qu'une rencontre est prévue le 25 juillet 2005, avec la journaliste madame Thérèse Martin du Journal l'Avantage concernant le Jardin d'enfants.*

*Durant la même semaine, monsieur François Landry nous mentionne que la position du ministère est de tolérer le Jardin d'enfants mais, qu'aucune confirmation écrite ne sera acheminée au CPE.*

##### **Semaine du 25 juillet 2005**

*Parution de l'article voir en annexe.*

## **Semaine du 7 novembre 2005**

*Madame Judith Paradis nous contacte pour nous mentionner que la consultation juridique lui mentionne que nous sommes en faute. Cette dernière désire connaître le délai nécessaire dont nous aurions besoin afin de fermer ce service.*

*Une réponse écrite est demandée avec la mention de l'article de la Loi qui démontre que nous ne sommes pas conformes, dans le but de contester cette décision.*

*En date du 23 novembre, nous n'avons reçu aucun avis écrit du Ministère.*

## **4.0 LA LOI 124**

### **4.1 RÉGULARISATION DE LA SITUATION**

*Madame La Ministre, votre projet de Loi 124 à travers lequel vous préconisez plus de flexibilité aux parents, ne serait-il pas une occasion pour vous de régulariser la situation que nous vivons? Ce service que nous offrons est un plus pour les enfants, les parents et où la santé, la sécurité et le bien-être des enfants sont assurés. De plus, la clientèle que nous visons, sont les enfants qui n'ont pas l'occasion de fréquenter les services de garde.*

*La Loi 124 vient fragiliser la survie des petites installations de moins de 50 places. Ne serait-ce pas une opportunité pour vous de consolider ces CPE en leur donnant la possibilité de diversifier leurs services?*

*À plusieurs occasions, vous avez mentionné votre préoccupation à bien gérer les biens publics. Ces services ne coûtent rien à l'État et viennent rentabiliser les espaces rendus vacants par la mise en place de la Loi 124.*

## **CONCLUSION**

*Nous vous avons fait part de la problématique de notre centre de la petite enfance. Nous espérons des nouvelles de votre part et ce, le plus tôt possible. Nous voulons continuer d'offrir le service du Jardin d'enfants qui, depuis son ouverture en septembre dernier, nous apporte uniquement des commentaires positifs de la part des parents utilisateurs. Ne serait-il pas regrettable de devoir annoncer aux parents la fermeture de ce projet tant apprécié alors qu'au préalable, nous avons reçu l'autorisation du Ministère au printemps 2005? Nous y avons mis tant d'efforts et d'énergies!*

# ANNEXES

# Le jardin d'enfants



## Voyage autour du monde

**Le jardin d'enfants** propose un voyage autour du monde au cours duquel les enfants découvriront de nouvelles cultures. C'est une ouverture vers les autres, vers les différences, pour nous qui sommes dans une région où l'inter culturalité n'est pas encore une réalité.

**Le jardin d'enfants** permet à l'enfant d'aborder de façon ludique des activités très variées, certaines étant plus difficilement réalisables dans leur milieu de garde (les expériences scientifiques, l'écologie, l'expression corporelle, la motricité, les expériences culinaires....).

Déroulement d'une matinée type au **Jardin d'enfants** :

### **8h15-9h00 :**

Accueil des enfants et des parents.

Moment privilégié pendant lequel on parle avec les enfants, on joue avec eux, on les observe.

L'échange avec les parents aussi est important, il nous permet d'intervenir de façon adéquate auprès de leur enfant.

Les enfants ont le choix entre plusieurs jeux libres, différents d'une journée à l'autre. Ils découvrent de nouveaux jouets/jeux, développant ainsi de nouvelles habiletés.

**9h00-11h00 :**

❖ Collation santé.

❖ Le mardi, jeu de rôle : on embarque pour une nouvelle destination (passage de la douane avec notre passeport et notre billet d'avion, embarquement à bord de l'avion, vol...)

❖ discussion /échange sur le pays que l'on visite : quelques mots dans la langue du pays, la flore et la faune, les habitudes de vie des habitants, leur musique, leur culture...

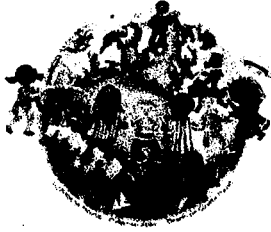
❖ activités en grands groupes ou en sous-groupes : bricolage, expression, motricité, modelage, etc...

**11h00-11h30 :**

Départ des enfants.

Les enfants sont en jeux libres en attendant leurs parents.

# Le jardin d'enfants



## Voyage autour du monde

Bonjour !

As-tu l'âme d'un reporter ?

Parce que nous t'invitons à partir en reportage autour du monde avec tous tes futurs amis du Jardin d'enfants.

Le départ pour notre première destination, le Kenya, aura lieu de La Trâlée, le mardi 27 septembre.

Attention ! L'embarquement aura lieu à 09 :00, mais l'enregistrement des bagages se fera dès 08 :15.

Afin de pouvoir prendre ton avion, tu devras te munir de ton passeport (à remplir avec papa ou maman) et de ta carte de presse, et les présenter au moment de l'enregistrement.

Comme c'est un long voyage qui nous attend, habille-toi confortablement.

Nous avons bien hâte de découvrir avec toi la Kenya ! Nous prévoyons un super Safari-photo et si nous avons de la chance nous pourrions peut-être faire une halte dans un village Masai ! Une belle aventure nous attend !

Alors comme disent les Masais « olé séré », « au revoir », et à bientôt petit reporter !

France et Véronique

Grandes reporters.

P.J. Ton passeport et ton billet d'avion.

NOUVEAU À LA TRALÉE

# Un « Jardin d'enfants » attrayant et stimulant !

■ Le CPE La Tralée vient de lancer un nouveau service pour les petits de trois à cinq ans, le « Jardin d'enfants ». En plus de faire vivre aux enfants une expérience de groupe, le Jardin d'enfants leur propose un véritable voyage au pays des apprentissages.

THÉRÈSE MARTIN

Ce nouveau service lancé après vérification, en mai, auprès du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, sera dispensé dans le nouvel agrandissement de la garderie située au 209, rue Tessier, à Rimouski. Ce service s'adresse à tous les enfants de 3 à 5 ans, mais particulièrement à ceux qui sont gardés dans leur famille. « Ces enfants ont alors la possibilité de vivre, à raison de deux demi-journées par semaine, une expérience de vie en groupe. Nous souhaitons former deux groupes dès cet automne et chacun des groupes sera composé d'un maximum de 16 enfants et sera encadré par deux professionnelles de la petite enfance », explique la directrice des Services à la petite enfance La Tralée, Suzanne Roussy.

Une grande diversité d'activités stimulantes est prévue pour les enfants qui auront notamment la chance de s'ouvrir sur le monde et de découvrir de nouvelles cultures par la musique, la danse, l'alimentation, les sciences et les arts. « Les enfants vont apprendre tout en s'amusant. Nos activités ne sont pas académiques mais sont reliées au jeu. L'enfant a du plaisir tout en développant ses dimensions intellectuelles et sociales, sa motricité, son langage et ses talents créatifs », précise Véronique Boisson, conseillère pédagogique. À la fin des sessions, les enfants pourront par-

ticiper à une exposition à laquelle seront conviés les parents.



Suzanne Roussy, directrice de La Tralée,  
et Véronique Boisson, conseillère pédagogique.

La session d'automne s'échelonne sur 12 semaines, du 26 septembre au 14 décembre, et la session d'hiver se déroulera du 9 janvier au 31 mars, avec relâche la semaine du 6 mars. Une session de printemps de 10 semaines est prévue du 3 avril au 16 juin. Le plein tarif s'applique pour ce service car il n'est pas subventionné. Des reçus d'impôt seront émis. Pour obtenir plus d'information sur le Jardin d'enfants ou pour inscrire votre petit, communiquez avec le CPE La Tralée, au 723-4004.

## ◆ Développement

Chez l'enfant, les dimensions intellectuelle, physique, sociale, émotive et créatrice sont intimement liées.

Nous voulons offrir à votre enfant, une variété d'activités, stimulantes et pertinentes, des occasions de s'affirmer et de se découvrir par le chant et la musique, les arts dramatiques et le langage, les activités artistiques, ainsi que par des activités ludiques, individuelles ou de groupe.



Pour information ou pour  
inscription, téléphonez au

(418) 723-4004

Les services à la petite enfance  
La trâlée

209, rue Tessier  
Rimouski (Québec) G5L 8X9

☎ (418) 723-4004



Présentent

Le Jardin d'enfants

- Un nouveau service
- Pour les enfants de 3 à 5 ans
- Des expériences d'apprentissage au sein d'un groupe
- Arts, musique, jeux, lecture...
- Et bien plus

Plus qu'un service de garde,  
un voyage au pays  
des apprentissages !

# Le Jardin d'enfants

## ◆ Le service

Ce tout nouveau service a pour but de proposer, à des *enfants âgés entre 3 et 5 ans*, des expériences d'apprentissage au sein d'un groupe. Ce dernier est composé d'un *maximum de 16 enfants* et sera encadré par *2 professionnelles de la petite enfance*.

## ◆ Durée et dates

Une session de 10 ou 12 semaines;  
2 demi-journées par semaine.

Session d'automne 05 (12 semaines)

- Du 26 septembre au 14 décembre

Session d'hiver 06 (12 semaines)

- Du 9 janvier au 31 mars
- Relâche la semaine du 6 mars

Session de printemps 06 (10 semaines)

- Du 3 avril au 16 juin

## ◆ Déroulement

En avant-midi

- 8 h 15 – 9 h : arrivée
- 9 h – 11 h : ateliers
- 11 h – 11 h 30 : départ

En après-midi

- 12 h 45-13h15 : arrivée
- 13 h15 – 15 h15 : ateliers
- 15 h15 – 15 h 45 : départ

## ◆ Tarifs

- 27 \$ par semaine (2 demi-journées),  
incluant les collations.

Des reçus d'impôt seront émis (provincial et fédéral). Le plein tarif s'applique pour ce nouveau service, car il n'est pas subventionné.



Plus qu'un service de garde,  
un voyage au pays  
des apprentissages

## ◆ Exemples d'activités

- Arts plastiques

Peinture  
Modelage  
Mandalas  
*Et plus*

- Musique

Chants du monde  
Comptines  
Instruments (découverte)  
*Et plus*

- Jeux d'expression

Mimes  
Ombres  
Marionnettes  
*Et plus*

- Jeux de groupe  
(motricité globale)

Danse  
Jeux d'adresse  
Jeux de coordination  
*Et plus*

- Lecture

Contes  
Histoires  
*Et plus*